

Liste d'équipage d'un navire professionnel

Article L. 5522-3 du code des transports et décret n° 2015-406 du 10 avril 2015

Ministère chargé
de la mer

Nom du navire :

Nom de l'armateur (2) :

Numéro d'immatriculation :

Numéro de l'armateur (2) :

Noms et prénoms des gens de mer	Fonction	Nationalité	Date et lieu de naissance	Numéro d'identification (1)	Date d'embarquement (2)	Date de débarquement (2)	Motif du débarquement (congé, formation, dérólement...) (2)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Fait à :

Nom et signature du capitaine :

Signature de l'armateur (2) :

(1) à défaut, numéros de pièce d'identité des gens de mer ou numéros du document professionnel des gens de mer

(2) à remplir uniquement dans le cas où votre liste d'équipage sert également de déclaration trimestrielle de salaire auprès du régime spécial de sécurité sociale des marins